

Reposez dans un cimetière vert

En France, les cimetières verts se développent et permettent de réduire considérablement l'empreinte écologique de l'inhumation.

Après le cimetière vert de Niort ou la parcelle écologique du cimetière d'Ivry-sur-Seine, une forêt cinéraire à ouvert à Strasbourg.

Voici ce qu'il faut avoir si vous souhaitez y reposer :

- L'inhumation s'effectue en pleine terre.
- Vous avez le choix entre un cercueil en bois non traité (ou un cercueil en carton) ou **une urne biodégradable**.
- Vous devez revêtir une tenue en fibre naturelle.
- Les soins de thanatopraxie y sont strictement interdits pour éviter toute pollution des sols (sauf rares exceptions).
- Le monument funéraire traditionnel est remplacé par une pierre en calcaire pour permettre l'identification du défunt.

Préférez des fleurs de saison ou artificielles ou un arbre hommage

Pour une inhumation, demandez à ce qu'on privilégie les fleurs de saison. Si vous optez pour une crémation, notez que seules quelques fleurs peuvent partir avec le cercueil. Vous pouvez donc exprimer de votre vivant votre souhait de ne pas recevoir de fleurs de la part de votre entourage le jour des obsèques.

Les fleurs artificielles sont également un bon compromis. Ils existent **de très jolis modèles de compositions florales** qui pourront colorer la cérémonie.

Vous pouvez aussi choisir de faire planter un arbre qui vous permet de rendre hommage à un proche tout en contribuant à la reforestation. Les forêts sont situées en France (dans le Tarn, le Puy-de-Dôme et le Morbihan) mais aussi au Pérou, en Colombie ou à Madagascar. Les arbres, qui ont toujours été symboles de vie, participent ainsi à la préservation de son souvenir et de la biodiversité mondiale. Pour chaque arbre Hommage, vous recevrez un certificat de plantation personnalisé contenant le nom de votre proche, le lieu de plantation ainsi que votre nom.

Cimetière végétalisé

Meilleure solution pour s'adapter à la réglementation et au changement climatique. En enherbant notre cimetière nous intégrons la nature et la biodiversité.

Réduisons le temps consacré au désherbage, trouvons une alternative naturelle aux pesticides, réduisons les dégâts liés à l'érosion grâce à un sol perméable.

Conception et gestion écologique des cimetières

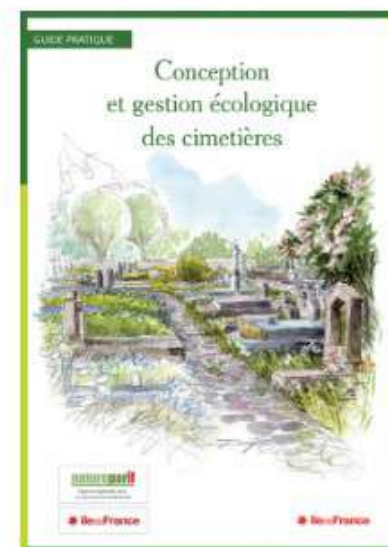
L'objectif de ce guide actualisé en 2022 est de donner les clés essentielles aux collectivités et aux professionnels pour concevoir et gérer différemment leur cimetière, tout en respectant la réglementation actuelle, souvent méconnue

Accueil / Conception et gestion écologique des cimetières

L'objectif de ce guide actualisé en 2022 est de donner les clés essentielles aux collectivités et aux professionnels pour concevoir et gérer différemment leur cimetière, tout en respectant la réglementation actuelle, souvent méconnue.

De la conception à la gestion, en passant par la communication, tous les éléments présentés ici sont le fruit de la synthèse de nombreux ouvrages, fiches techniques, expériences, et rencontres sur le sujet en France et en Europe.

Découvrez vite ce guide en cliquant [ici](#) !



Optez pour le cercueil le moins polluant possible

En France, la loi exige l'utilisation d'un cercueil en cas d'inhumation ou de crémation. Voici quelques éléments à prendre en compte pour faire un choix en adéquation avec vos valeurs écologiques.



Le cercueil en bois

Pour limiter l'impact écologique du cercueil, optez pour une essence de bois français et une confection en France. Ainsi, vous limitez la pollution générée par son transport depuis un pays étranger.



Le cercueil en carton

Le cercueil en carton a aujourd'hui la réputation d'être le cercueil le plus écologique. Pourtant, cette croyance n'est pas tout à fait justifiée. En effet, s'il se dégrade en l'espace d'une année contre 10 à 15 ans pour un cercueil en bois, la crémation dans un cercueil en carton produit une émission supplémentaire de gaz à effet de serre car son taux de combustion est plus long que le bois. Des points positifs et négatifs à prendre en compte lors de votre décision finale.







